



BRILL

Une "Société d'études orientales" en Chine

Author(s): Paul Pelliot

Source: *T'oung Pao*, Second Series, Vol. 22, No. 5 (Dec., 1923), pp. 382-384

Published by: [BRILL](#)

Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/4526714>

Accessed: 19/02/2011 07:10

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of JSTOR's Terms and Conditions of Use, available at <http://www.jstor.org/page/info/about/policies/terms.jsp>. JSTOR's Terms and Conditions of Use provides, in part, that unless you have obtained prior permission, you may not download an entire issue of a journal or multiple copies of articles, and you may use content in the JSTOR archive only for your personal, non-commercial use.

Please contact the publisher regarding any further use of this work. Publisher contact information may be obtained at <http://www.jstor.org/action/showPublisher?publisherCode=bap>.

Each copy of any part of a JSTOR transmission must contain the same copyright notice that appears on the screen or printed page of such transmission.

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.



BRILL is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *T'oung Pao*.

<http://www.jstor.org>

劉万 Lieou Wan de 淖陽 Hou-yang, et par suite émane vraisemblablement de la région au Nord de Kiu-lou ¹⁾.

Il est évident que l'industrie des faussaires et des truqueurs va s'exercer à Kiu-lou comme ailleurs. Non seulement des marchands de Chine donneront comme recueillies à Kiu-lou des pièces qu'ils sauront n'en pas provenir, mais même l'acquisition sur place à Kiu-lou ne sera pas une garantie si on n'est pas sûr des conditions dans lesquelles la trouvaille aura été effectuée. Le site n'en garde pas moins une importance extrême. C'est un dépôt considérable à exploiter, et sur lequel on pourra peut-être organiser un certain contrôle. En outre, bien que l'inondation de 1108 ait surtout détruit le siège de la sous-préfecture de Kiu-lou, d'autres lieux avoisinants ont dû être eux aussi recouverts par le limon et recèlent encore sans doute bien des documents précieux pour les archéologues et les collectionneurs. Une ère nouvelle s'est ouverte dans l'étude du passé chinois par la connaissance de sites archéologiques dûment repérés et datés.

P. Pelliot.

UNE „SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ORIENTALES” EN CHINE.

Des Chinois soucieux de conserver le patrimoine intellectuel et artistique de leur pays viennent de fonder une „Société d'études orientales” (東方學會 *Tong-fang-hio-houei*) dont je résume ici les statuts provisoires :

1) 淖 Hou ne peut représenter que la rivière 淖沱 Hou-t'o, et MM. Tchang et Li disent (f° 41 v°) que Kiu-lou étant au Sud de la rivière Hou-t'o, cette écriture a été sûrement fabriquée dans la région même de Kiu-lou. J'admets que le lieu d'origine de Lieou Wan soit probablement aussi le lieu de fabrication, encore que cela n'aille pas nécessairement de soi. Mais si 陽 *yang* signifie le Sud d'une montagne, il signifie le Nord d'une rivière. Hou-t'o étant le nom d'une rivière, Hou-yang doit désigner le „Nord du Hou-t'o” (et non le Sud comme l'ont admis MM. Tchang et Li) ; par suite l'équivalence de Hou-yang à Kiu-lou est, à mon avis, impossible.

Art. 1: La Société a pour but l'étude de 3000 ans de civilisation orientale, sous les quatre aspects principaux de la philosophie, de l'histoire, de la littérature et des beaux arts. Elle s'appelle „Société d'études orientales”.

Art. 2: Elle est créée d'abord à Pékin et Tientsin, mais s'étendra peu à peu à toutes les provinces.

Art. 3: La Société se propose de: 1^o Créer une bibliothèque et un musée. 2^o Organiser des cours. 3^o Fonder une imprimerie pour publier des ouvrages et une revue. 4^o Créer une section de fouilles archéologiques, qui toutefois n'ouvrira pas de tombeaux. 5^o Organiser un club pour recevoir les savants du dehors et discuter les problèmes. 6^o Entretenir par correspondance des rapports avec les universités et sociétés savantes de tous les pays.

Art. 4: En attendant la création de la bibliothèque et du musée, il y aura à Pékin et Tientsin un bureau provisoire d'organisation.

Art. 5: Les ressources nécessaires à la Société sont à réunir en deux fois. Une première somme de \$ 1.000.000 sera employée comme suit: α) \$ 300.000 pour les frais de construction; β) \$ 400.000 pour l'achat de livres et d'objets; γ) \$ 300.000 à placer en banque, et dont l'intérêt assurera la vie courante la Société. Ce premier capital réuni, un second appel de \$ 1.000.000 permettra à la Société d'étendre son champ d'action.

Art. 6: Ce capital sera réuni par les fondateurs de la Société; mais il sera fait aussi appel au concours des pays étrangers.

Art. 7: Aucune question de nationalité ne se pose pour pouvoir devenir membre de la Société.

Art. 8: Composition du bureau.

Art. 9: Sur l'adjonction de conseillers etc.

Art. 10: La Société s'associera aux travaux des autres Sociétés savantes présentes ou futures aussi bien à Pékin que dans les provinces.

Vient ensuite un appel évoquant le grand passé de la civilisation chinoise et montrant l'importance de la tâche entreprise par la nouvelle Société.

Les fondateurs de la Société sont MM. 辜湯生 Kou T'ang-cheng, 李孺 Li Jou, 徐乃昌 Siu Nai-tch'ang, 王國維 Wang Kouo-wei, 柯紹忞 K'o Chao-min, 朱祖謀 Tchou Tsou-meou, 王季烈 Wang Ki-lie, 金梁 Kin Leang, 王秉恩 Wang Ping-ngen, 鄭孝胥 Tcheng Hiao-siu, 寶熙 Pao-hi, 陳毅 Tch'en Yi, 陳三立 Tch'en San-li, 陶葆廉 T'ao Pao-lien, 張美翊 Tchang Mei-yi, 劉承幹 Lieou Tch'eng-kan, 葉爾愷 Ye Eul-k'ai, 章鈺 Tchang Yu, 陳曾矩 Tch'en Tseng-kiu, 羅振玉 Lo Tchen-yu.

Ces noms sont parmi ceux des meilleurs savants que possède actuellement la Chine, et on ne peut qu'applaudir au zèle qui guide les promoteurs de la nouvelle Société. C'est un signe des temps que des savants chinois mettent expressément dans leur programme l'organisation de fouilles scientifiquement conduites. Puissent les ressources ne pas manquer! Deux millions de dollars argent (au cours du change environ 9.000.000 francs français) font un gros chiffre. Si on comptait sur une aide budgétaire, l'avenir de la Société apparaîtrait bien sombre. Mais l'initiative privée est souvent généreuse en Chine. Les promoteurs de la Société d'études orientales s'adressent en outre à la bonne volonté et au concours financier des étrangers. Souhaitons que leur appel soit entendu. Leurs noms sont garants du sérieux et de l'honnêteté de l'entreprise.

P. Pelliot.